

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date du Conseil Municipal

10 octobre 2022

Date de convocation

4 octobre 2022

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

L'an deux mille vingt-deux, le dix octobre, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace du Marais, sous la Présidence de Madame Catherine LUNGART – Maire.

**Présents** : Mme C. LUNGART, Mme L. FOUCHER, M. P. GUENO, M. C. PRESCHEZ, M. C. GUENO, Mme L. ANAKIEVA, M. V. LE CLAIRE, M. D. MARCHAL, Mme D. TRIMAUD, M. V. SERESSIA, M. A. MAHE, M. M. COËNT, Mme L. HEGWEIN

**Pouvoirs ont été donnés** :

Mme M. EVRAIN	à	Mme C. LUNGART
M. G. DERVAL	à	M. M. COËNT

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Christophe PRESCHEZ est désigné secrétaire de séance**, et ceci à l'unanimité.

Madame Lise-Armelle BERGONZI, Directrice Générale des Services, a été nommée auxiliaire à ladite secrétaire pour cette séance.

**51.10.2022**

### **RESSOURCES HUMAINES : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Il vous est proposé les modifications suivantes au tableau des effectifs communaux :

➤ En prévision de la création du futur espace culturel, et comme prévu dans le rapport d'orientations budgétaires 2022-2026, il est proposé de créer un poste au service bibliothèque à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Pour le recrutement, il est nécessaire de créer les postes sur les 3 grades possibles :

- Adjoint du patrimoine à temps complet,
- Adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- Adjoint du patrimoine principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.

Dès la nomination effective de l'agent sur l'un de ces 3 grades, les 2 autres grades non utilisés seront supprimés.

- Suite aux entretiens professionnels de 2021, il est prévu un avancement de grade pour un agent au 1<sup>er</sup> janvier 2023 qui implique la création du poste suivant :
- Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

Pour information, le poste actuel de rédacteur à temps complet sera supprimé dès la nomination de l'agent sur le poste créé ci-dessus.

- En prévision du départ à la retraite le 1<sup>er</sup> décembre 2022, d'un agent occupant le poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe dans le service « Espaces verts », il est nécessaire de créer, en complément, les postes sur les autres grades possibles pour le recrutement.

Dès la nomination effective de l'agent sur l'un de ces 3 grades, les 2 autres grades non utilisés seront supprimés :

- Adjoint technique à temps complet,
- Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.

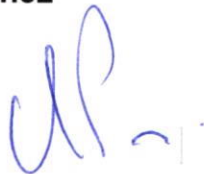
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
**DÉCIDE :**

- **D'approuver** les modifications ci-dessus au tableau des effectifs communaux.

**Pour extrait conforme**  
**Le Maire, Catherine Lungart**



**Le secrétaire de séance,**  
**Christophe Preschez**



- La publication le : **14 OCT. 2022**
- La transmission en Sous-Préfecture le : **14 OCT. 2022**

**COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ DES EAUX  
TABLEAU DES EFFECTIFS**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2022**

CADRES D'EMPLOIS	GRADES	DURÉE HEBDOMADAIRE	NOMBRE D'EMPLOIS	EMPLOIS CRÉÉS, SUPPRIMÉS OU MODIFIÉS	TABLEAU DES EFFECTIFS APRÈS DÉLIBÉRATION	POURVUS
<b>TEMPS COMPLET</b>						<b>39</b>
<b>Filière administrative</b>						
Emploi fonctionnel	Directrice Générale des Services	35,00	1		1	1
Attaché	Attaché principal	35,00	1		1	0
	Attaché	35,00	2		2	1
Rédacteur	Rédacteur principal de 2ème classe	35,00		+1	1	0
	Rédacteur	35,00	2		2	2
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe	35,00	5		5	5
	Adjoint administratif principal de 2ème classe	35,00	3		3	3
	Adjoint administratif	35,00	3		3	1
<b>Filière technique</b>						
Ingénieur	Ingénieur	35,00	1		1	1
Technicien	Technicien	35,00	2		2	2
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	35,00	1		1	1
	Agent de maîtrise	35,00	1		1	1
Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	35,00	1	+1	2	1
	Adjoint technique principal de 2ème classe	35,00	6		6	6
	Adjoint technique	35,00	5	+1	6	5
<b>Filière animation</b>						
Animateur	Animateur	35,00	1		1	1
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	35,00	4		4	4
<b>Filière patrimoine</b>						
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	35,00	1		1	1
Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	35,00		+1	1	
	Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	35,00		+1	1	
	Adjoint du patrimoine	35,00		+1	1	
<b>Filière médico-sociale</b>						
Educateur de jeunes enfants	Educateur de jeunes enfants	35,00	3		3	3
Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de puériculture de classe normale	35,00	1		1	1
Agent spécialisé des écoles maternelles	A.T.S.E.M. principal de 2ème classe	35,00	1		1	1
<b>TEMPS NON COMPLET</b>						<b>24</b>
<b>Filière administrative</b>						
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe	32,00	1		1	1
	Adjoint administratif principal de 2ème classe	30,00	1		1	1
<b>Filière technique</b>						
Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	30,75	1		1	1
	Adjoint technique principal de 2ème classe	28,00	1		1	1
	Adjoint technique	32,82	1		1	1
	Adjoint technique	32,18	1		1	1
	Adjoint technique	31,53	1		1	1
	Adjoint technique	30,23	1		1	1
	Adjoint technique	30,20	1		1	1
	Adjoint technique	28,53	1		1	1
	Adjoint technique	26,90	1		1	1
	Adjoint technique	24,70	1		1	1
	Adjoint technique	17,25	1		1	0
<b>Filière animation</b>						
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	31,91	1		1	1
	Adjoint d'animation	31,42	1		1	1
	Adjoint d'animation	31,35	1		1	1
	Adjoint d'animation	29,46	1		1	1
	Adjoint d'animation	22,18	1		1	1
	Adjoint d'animation	20,33	1		1	1
<b>Filière médico-sociale</b>						
Educateur de jeunes enfants	Educateur de jeunes enfants	21,85	1		1	1
Infirmier	Infirmier de classe normale	12,00	1		1	0
Agent spécialisé des écoles maternelles	A.T.S.E.M. principal de 1ère classe	30,00	1		1	1
	A.T.S.E.M. principal de 2ème classe	31,56	1		1	1
	A.T.S.E.M. principal de 2ème classe	28,75	1		1	1
Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	31,50	1		1	1
<b>TOTAL GENERAL</b>						<b>63</b>